

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Ministre,
Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble urbain formé à FIGEAC (Lot) par la place, l'impasse Champollion et les immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toitures) qui les entourent sis sur les parcelles cadastrales n° 982 à 984. 986 à 990. 1017 à 1022. 1027 à 1029 1031. 1032. 1034. III3 à III7. 1245. 1251 à 1257. 1268. 1269 - section G - appartenant aux propriétaires désignés sur la liste annexée au présent arrêté.

.

.

.

.

.

.

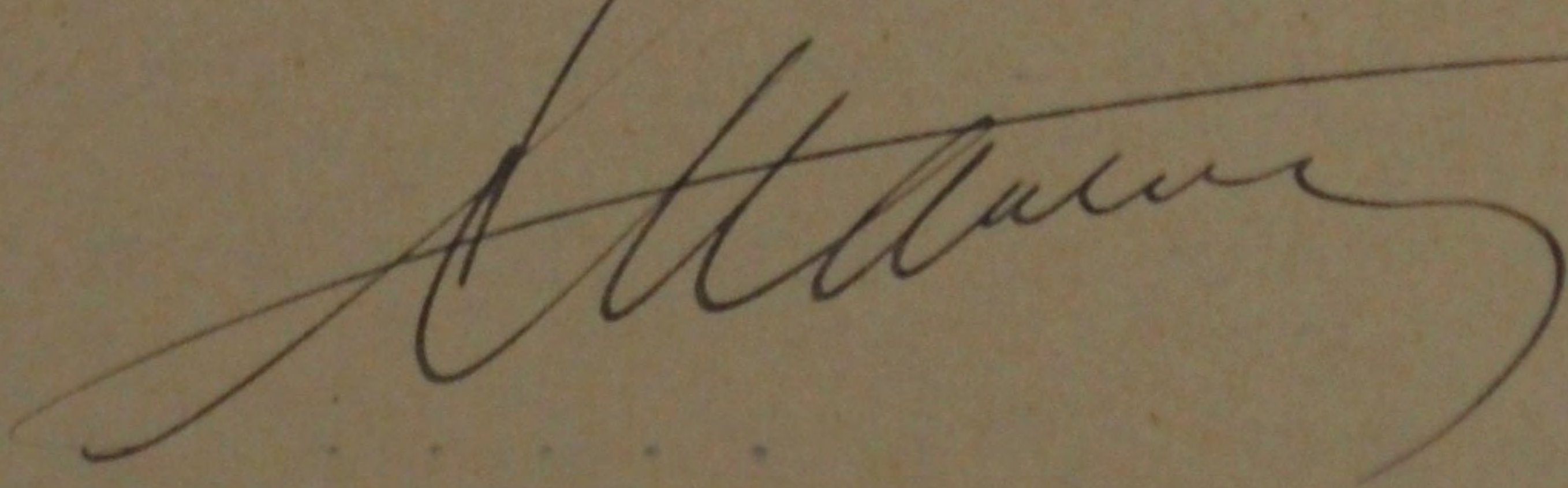
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de FIGEAC et aux propriétaires
intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 JUIL 1943 194 .

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général
des Beaux-Arts,



DEPARTEMENT DU LOT

CANTON DE FIGEAC


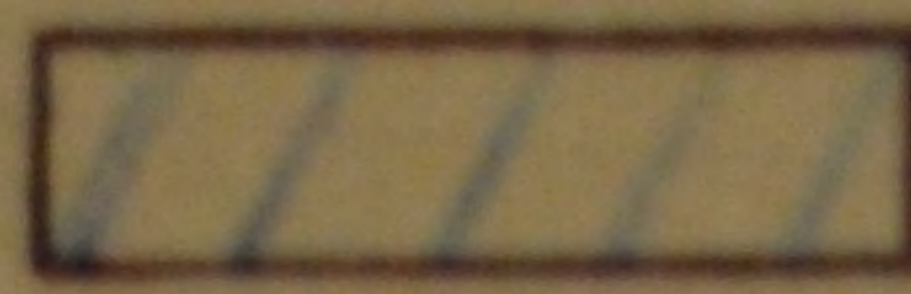
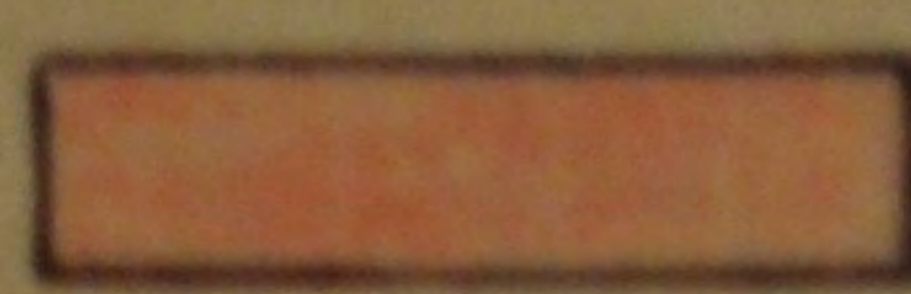

LA VILLE DE FIGEAC

LE SITE DE LA PLACE CHAMPOLLION
(l'ancienne place haute)
.....



SECTION -G- DITE DE LA VILLE - DEUXIEME FEUILLE

LEGENDE

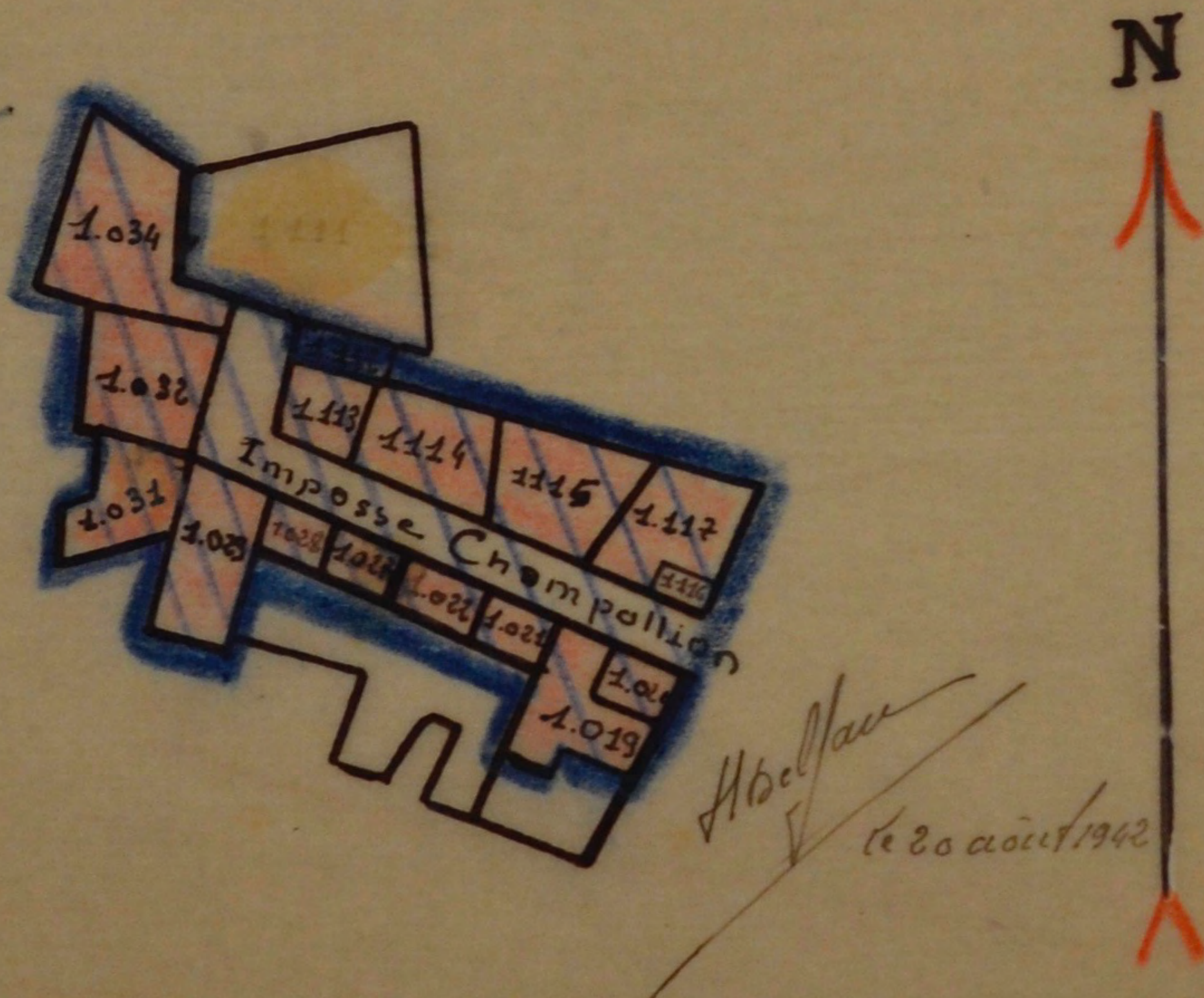
LIMITES DU SITE A INSCRIRE	
ETENDUE DU " " "	
PROPRIETES BATIES	
PROPRIETES NON BATIES	

DEPARTEMENT DU LOT

CANTON DE FIGEAC

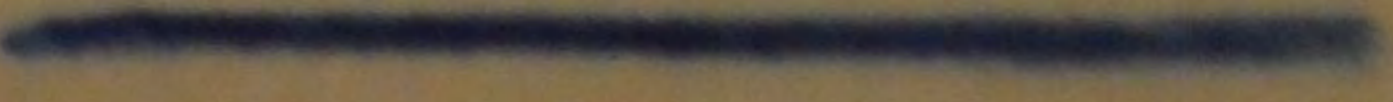


VILLE DE FIGEAC

LE SITE DE L'IMPASSE CHAMPOLLION



SECTION -G- DITE DE LA VILLE - DEUXIEME FEUILLE

LEGENDE

- LIMITES DU SITE A INSCRIRE.....: 
- ETENDUE DU SITE A INSCRIRE.....: 
- PROPRIETES BATIES.....: 
- PROPRIETES NON BATIES.....: 